

Annexe 4

OBJET : Préparation des sujets de l'épreuve écrite spécifique d'histoire - géographie de l'option internationale du baccalauréat - session 2017

Nous attirons votre attention sur les règles qui doivent vous guider dans la préparation des sujets de l'épreuve écrite spécifique d'histoire - géographie. Vos propositions doivent absolument correspondre aux textes réglementaires en vigueur, qu'il s'agisse des programmes – dont la lecture est utilement complétée par les fiches Eduscol – ou des modalités des épreuves.

Les sujets sont identiques pour l'ensemble des trois séries ES, L et S du baccalauréat. Ils doivent comporter toutes informations utiles pour les candidats.

Chaque établissement doit produire, par section, le nombre d'exercices indiqué sur le dossier d'appel à sujet.

Tenant compte du nombre de sujets à concevoir pour l'ensemble des sessions (juin et septembre) nous vous demandons de respecter le nombre d'exercices demandés.

Au regard des exercices demandés : -

Pour la composition

Selon la définition de l'épreuve, le libellé du sujet de la composition peut prendre des formes diverses et la problématique peut-être explicite ou non. Dans tous les cas, en histoire comme en géographie, la composition doit permettre au candidat de dégager les enjeux d'un sujet, d'organiser et d'exprimer les connaissances nécessaires à son analyse.

- Pour l'exercice de la seconde partie.

Le texte officiel est assez précis pour dissiper toute difficulté d'interprétation. D'une manière générale il conviendra de veiller à ce que :

- les libellés, les problématiques ou les documents des sujets ne prêtent pas à des polémiques ou des controverses étrangères à l'enseignement de l'histoire et de la géographie,
- les sujets portent sur l'ensemble des questions d'histoire et de géographie inscrites au programme des épreuves spécifiques.

En géographie, une carte doit figurer parmi les deux documents soumis à l'étude critique dans le cas où le sujet comporterait deux documents. Pour chaque section, les établissements proposeront un croquis comme exercice possible de la seconde partie. A compter de la session 2018, le croquis sera intégré aux épreuves conformément à la note de service 2015-192 du 16 novembre 2015 publiée au BOEN n°43 du 19 novembre 2015.

Pour la réalisation d'un croquis, un fond de carte devra être fourni, à partir du fonds suivant (http://eduscol.education.fr/fileadmin/user_upload/histoire_geo/PDF/Fonds_de_cartes_telechargeables_Bac_LES.pdf) ou à défaut, et dans cet ordre, sur Eduscol, (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/enseigner/ressources-et-usages-numeriques/fonds-de-cartes.html>), sur le site de l'académie d'Aix-Marseille (http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/ancien_site/cart/).

La présentation des sujets exige également de prêter la plus grande attention à la lisibilité des documents, notamment celle des cartes ou des graphiques qui seront nécessairement soumis aux candidats en noir et blanc. Il conviendra d'être vigilant quant à l'exactitude de leurs références. On veillera à proscrire dans toute la mesure du possible le recours à des documents directement issus de manuels scolaires. Ils doivent comporter toutes les informations utiles pour les candidats.

Les sujets proposés doivent être impérativement accompagnés des traductions nécessaires et permettre d'éventuelles corrections ou modifications de libellés, questionnaires et documents. En conséquence, les supports numériques ne doivent pas être verrouillés. Afin de faciliter les travaux de la commission de choix des sujets, les professeurs-concepteurs veilleront à enregistrer exclusivement leurs propositions de sujets sur cd-rom ou clé USB, au format « .doc » (sous Word).

Tristan Lecoq et Florence Smits
Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale